





International Federation of Standards Users

Nouveau bulletin d'informations périodiques Juin – Juillet 2 005

Site Internet : www.acanor.org

INFORMATION A NOS ADHERENTS (Rappel)

Chaque adhérent de l'ACANOR pourra dorénavant <u>insérer dans le présent bulletin</u>, un article présentant son entreprise et ses activités. Nous vous invitons donc à profiter de cette opportunité en vous signalant toutefois que la longueur de l'article devrait se limiter à une demie-page maximum. Vous pouvez transmettre cet article au rédacteur d' « Acanor-Infos » dont les coordonnées figurent en fin de ce bulletin.

Nouvelles de l'ACANOR

Création d'un GT EDUCATION

Une réunion de lancement dont le thème était « Enseignement et formation à la normalisation » s'est tenue le 3 juin 2005 au CVN au Luxembourg. Cette réunion s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités. Le dernier « ACANOR-Infos » vous avait décrit l'objectif de cette réunion. La prochaine réunion aura lieu à Paris en octobre, d'ici là les membres du GT (Groupe de Travail) ont plusieurs travaux préparatoires à réaliser.

Ce GT devrait également être chargé de la mise à jour du cahier ACANOR N° 100 « Comprendre la réglementation et la normalisation européenne ».

Si d'autres « acanoriens » sont intéressés ou se sentent concernés, ceux-ci sont priés de se faire connaître auprès du Président Laurent OBERLE.

Groupe Electricité

Le groupe de travail « Electricité » ayant terminé l'étude sur les «Surtensions industrielles » qui a abouti au cahier « Acanor N° 110 » se penche actuellement sur les prochains travaux à entreprendre. Le choix n'est pas encore fixé et un tri sera réalisé parmi les thèmes déjà proposés par certains adhérents et qui sont énumérés ci-dessous :

« Surtensions atmosphériques », « Harmoniques et section du neutre », « Régime du neutre », « Protection différentielle », « Arrêts d'urgence », « Couleurs des unités de commande et de signalisation », « Sécurité fonctionnelle » et enfin la mise à jour du cahier « Acanor N° 101 : Symboles graphiques pour schéma en électrotechniques ».

Aucun planning de date ou de lieu n'a encore été arrêté pour les prochaines réunions.

La création d'un 2^{ème} GT ELECTRICITE est envisagée sur Paris pour répondre aux demandes de nos nouveaux adhérents.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale qui se tient depuis de nombreuses années au deuxième semestre pourrait être avancée à la fin du premier semestre. La décision sera prise lors de la prochaine assemblée qui se tiendra comme prévue le 14 octobre 2005. Nous vous informons que Mulhouse vient d'inaugurer la « Cité du train » qui abrite le Musée français du Chemin de Fer. Nous envisageons éventuellement d'organiser cette prochaine assemblée dans ces lieux.

Réunion à l'UTE

Une réunion a eu lieu le 26 avril chez notre partenaire de l'UTE. Assistaient à cette réunion divers adhérents de l'ACANOR, les spécialistes du Web et de la Communication de l'UTE, ainsi que des invités dont Christian GERBER de la société SOCOMEC.

Ont été débattu entre autres l'amélioration du site Web ACANOR (Contenu, Fonctionnalités, hébergement, téléchargement, maintenance, etc...)

Adhésion

Nous remercions nos adhérents qui ont renouvelé leur cotisation 2005 ainsi que les nouveaux qui n'ont pas hésité à rejoindre nos rangs. Pour tous les autres, il n'est pas trop tard pour renouveler votre adhésion ou pour adhérer si vous n'êtes pas encore membre.

Nous vous informons que le montant de votre cotisation bénéficiera de la réduction fiscale de 66 % accordée aux associations, ainsi la cotisation de 40 € ne vous coûtera que ...13,60 €! Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site Internet : www.acanor.org. D'autre part, pour mieux connaître l'ACANOR, vous pouvez aussi avoir d'autres informations et en particulier ses statuts en consultant ce même site Internet

Nouvelles de nos partenaires



Des actions de « réchauffement » des relations avec l'AFNOR sont en cours. Ces actions concernent non seulement l'AFNOR mais également le Ministère pour faire suite aux contacts déjà engagés. Nous insistons surtout sur le rôle de l'ACANOR <u>qui est complémentaire à celui de l'AFNOR et qu'il est important que ces deux organismes collaborent dans un bon climat relationnel.</u>



Les Actions ACANOR

L'Acanor a piloté une réunion le 3 juin au CVN du Luxembourg, qui bien que bilatérale (francoluxembourgeoise) pourrait avoir un prolongement au niveau de l'IFAN-UE. Nous vous rappelons que notre président Laurent OBERLE postule pour la présidence de l'IFAN Europe ainsi que pour celui de Vice-Président de l'IFAN. A noter que ces postes avaient déjà été détenus par notre président honoraire Raymond SIEFFERT

Normes & Réglementation CEM

Une Nouvelle Directive va se mettre en place progressivement. Nous y reviendrons dans notre prochain bulletin.

Réseaux de distribution

L'AFNOR vient de publier deux nouvelles normes applicables aux travaux de construction des réseaux souterrains :

NF P98-331 - Chaussées et dépendances - Tranchées : ouverture, remblayage, réfection.

NF P98-332 - Chaussées et dépendances – Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.

Ces normes doivent être prises en compte dans les marchés de travaux ayant pour objet les réseaux de distribution d'électricité, de gaz, d'éclairage public ou d'infrastructure de télécommunication :

Pour les réseaux de distribution d'électricité, rappelons que l'arrêté du 17 mai 2001, dit « Arrêté technique » repris par ailleurs par la norme NF C 11-201 s'applique également.

Environnement

A Noter que l'environnement qui est d'actualité et réglementé par un certain nombre de directives européennes et de décrets, fait l'objet de entre autre de 1 183 normes françaises

et européennes (NF et EN), de 136 projets de normes, de 184 normes internationales (ISO), de 12 mémentos, de 40 recueils et de ... 53 ouvrages, et concernent tous les domaines de notre vie quotidienne.

Dans le domaine spécifique des produits électriques, **GIMELEC**, - Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés - **l'un de nos partenaires**, est sensibilisé par les enjeux de l'environnement qui concerne tous les domaines, et bien entendu le domaine électrique. Les produits fabriqués par les entreprises adhérentes au GIMELEC ne peuvent plus échapper à la réglementation environnementale car cette dernière est devenue un sujet d'actualité dont les conséquences pour les entreprises de la profession peuvent prendre des proportions considérables en termes de finance, d'image ou encore en termes de pratiques commerciales. Le GIMELEC a le souci d'aider ses adhérents à y faire face en se fixant les objectifs de la profession en matière d'environnement :

Par rapport au contexte réglementaire (Directives LSD et EuP) « l'ECODECLARATION » est une pratique commerciale pour assurer aux clients que le produit qu'ils achètent ne contient aucune substance prohibée.

Divers outils sont mis à la disposition des entreprises :

L'EIME est un outil (Logiciel) d'aide à la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits. C'est également un outil d'aide à la réalisation de l'écodéclaration.

BDD Environnemental est une base de données environnementales qui décrit l'impact environnemental des composants, matériaux ou encore de process .

CODDE : Société de Conseil en Environnement, Ecoconception et Développement Durable.

ELEN (Electricité Environnement) est une association regroupant depuis 2000, des acteurs représentatifs de la filière électrique

SECURITE

De nouvelles normes relatives à la sécurité incendie viennent d'être homologuées :

NF EN 12094-7/A1 – Installations fixes de lutte contre l'incendie – Eléments constitutifs des installations d'extinction à gaz – Partie 7 : exigences et méthodes d'essai pour les diffuseurs de systèmes à CO_2 .

NF EN 1366-3 – Essais de résistance au feu des installations techniques – Partie 3 : calfeutrements .

NF EN 1366-6 – Essais de résistance u feu des installations de service – Partie 6 : planchers surélevés et planchers creux.

NF EN 13204 – Matériels hydrauliques de désincarcération à double effet à usage des services d'incendie et de secours – prescriptions de sécurité et performance.

VIE QUOTIDIENNE

Quelques chiffres clés!

Plafond de la Sécurité Sociale en 2005 :-

- Annuel : 30 192 € - Trimestriel : 7 548 € - Mensuel : 2 516 €

- Hebdomadaire : 581 € - Journalier : 116 €

SMIG (depuis le 1^{er} juillet 2004) – Brut :

- Mensuel 1 154,54 € - Horaire : 7,61 € (pour 35 heures/semaine)

Minimum garanti (MG): 3,06 €

Allocations Familiales (au 1/1/2005):

Base mensuelle : 361,37 €

1. Pour 2 enfants : 115.07 € - Pour 3 enfants : 262.49 €

2. Par enfant en plus: 147,42 €

3. Majorations : Enfant de 11 -16 ans : 32,36 € - Plus de 16 ans : 57,54 €

Allocation parentale (Montant mensuel):

- Taux plein : 512,64 €

- Taux partiel : 256,34 € ou 338,96 €

Complément familial: 149,76 €

Poste (affranchissements en France au 1/3/2005) :

- jusqu'à 20 g : Service rapide : 0,53 € - ECOPLI : 0,48 € - de 20 g 50 g : « : 0,82 € - « : 0,64 € - de 100 g à 250 g : « : 1,22 € - « : 0,77 €

Poste (Affranchissements pour la zone Europe comprenant : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, Vatican.

- jusqu'à 20 g : 0,55 € - de 20 g à 60 g : 1,20 € - de 20 g à 40 g : 1,00 € - de 60 g à 80 g : 1,45 €

SANTE

Loi sur le Handicap

La loi sur le handicap, intitulée « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » va voir le jour très prochainement.

Ainsi les bénéficiaires de l'AAH qui travaillent pourront bénéficier d'un meilleur cumul de cette activité avec leur revenu d'activité; Ceux qui ne travaillent pas auront droit à une garantie de ressource équivalant à 80 % du SMIC net, intégralement cumulable avec l'AAH.

Les personnes au chômage, en raison de leur handicap, se verront attribuer un complément d'autonomie de 100 € par mois ;

Quant aux personnes accueillies en établissement elles pourront conserver au moins 30 % de leur allocation (actuellement 12 %).

Par ailleurs, dès janvier 2006, chaque département devra ouvrir une « maison départementale des personnes handicapées », lieu d'information et de renseignements pour toutes les démarches à effectuer!

Sécurité

La norme EN 471 « Vêtements de signalisation haute visibilité à usage professionnel » garantit une sécurité accrue aux professionnels des TP et des voiries. Cette norme assure de jour et de nuit une performance visuelle optimale en toutes circonstances par, en particulier :

l'amélioration du silhouettage, l'augmentation de la fluorescence par l'application à part égale sur l'avant et l'arrière de l'équipement et encercle désormais torse, manches et jambes et l'optimisation de la luminance.

Nous vous rappelons que pour les autres équipements de protection individuelle, notre adhérent, SYNAMAP (www.synamap.fr), dont le président est notre président honoraire, Raymond SIEFFERT, (e-mail : six.s@evhr.net) pourra vous renseigner.

AGENDAS

MANIFESTATIONS diverses:

20-23 juin : 12° Congrès international de Métrologie à Lyon

21-26 juin : Forum INFOVRAC (Salon Transport, manutention, ...) - à Paris

21 juin : 4^{ème} édition du Congrès de l'Industrie Automobile au salon Hoche à Paris.

21 juin : Assemblée générale de l'AFNOR au Méridien Etoile à Paris

22-23 juin : PREVENT'Ouest (Congrès Prévention des risques professionnels et

optimisation des conditions de travail à Rennes

.....

N.B.: L'ACANOR a apporté le plus grand soin à l'élaboration et à la rédaction de ce présent bulletin. Les informations Juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garantie expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser dans bien des cas la consultation d'un professionnel du droit.

En conséquence, ACANOR ne peut être tenu pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.

Rédacteur : Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/Fax : 03 89 06 26 96 – Port. 06 80 15 49 43